



## Formation incendie Équipier de Première Intervention (EPI)

### **Objectif :**

- Entraîner le personnel à appliquer la consigne spéciale de sécurité de l'établissement en utilisant efficacement en équipe les extincteurs et robinets d'incendie armés (RIA) pour faire face à un début de sinistre incendie.

### **Programme :**

#### **1) Étude théorique :**

- Principes de prévention
- Le système feu ( phénomène incendie)
- Les facteurs favorisant le développement de l'incendie
- Organisation de l'intervention des EPI selon la R6 APSAD
- Intérêt du désenfumage et le principe de compartimentage
- Les Agents extincteurs et matériel d'extinction de première intervention

#### **2) Exercice pratique d'extinction :**

- feu réel simulé
- conduite à tenir sur feu de personne
- Utilisation d'extincteur
- Manipulation des RIA
- Visite commenté du site et des organes actionnable par les EPI
- Scénarios complet d'intervention en équipe

#### **3) Synthèse :**

- Débriefing
- Conseil sur l'amélioration de la prise en compte d'un début d'incendie
- Consignation de la formation sur le registre de sécurité de l'établissement.

#### **4) Contrôle des connaissances :**

- obtention d'une attestation de compétence à l'issue d'une épreuve écrite et d'une épreuve pratique ( mise en situation )

### **Modalités pédagogiques :**

- Formation en présentiel
- Apports théoriques et pratiques
- Exercices pratiques sur site
- Mises en situation

### **Modalités d'évaluation des acquis :**

Évaluation individuelle

**Formation chez le client, espace extérieur de +/- 10m2 nécessaire, matériel compris**

### **Validation :**

Remise d'un livret à chaque stagiaire et attestation individuelle de formation.

Durée	Nombre de participants	Prérequis	Personnel concerné	Intervenant	Type de formation	Prix
7 heures	12 maximum	Connaître les consignes incendie de son établissement et avoir déjà suivi une formation de base à l'incendie.	Tout personnel de l'établissement	Consultant incendie	Intra-entreprise	1 400 € HT par groupe

### **Rappel de la législation**

Articles R4227-28 à R4227-33 Obligations de mesures préventives contre l'incendie, type de détection, type d'extincteurs en première intervention, RIA, colonnes sèches ou humides, sable, signalisation.

### **Règle R6 de l'Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages (A.P.S.A.D)**

**Chapitre 4 :** En période d'activité, 10% de l'effectif par secteur de façon à pouvoir réunir 2 E.P.I. en moins d'une minute par secteur.

**Chapitre 6 :** Les équipiers de Première Intervention doivent recevoir une formation particulière, à la fois théorique et pratique, sur la prévention et la lutte contre l'incendie.